



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2026

Date de la convocation :
6 mai 2026

Membres	19
Présents	16
Pouvoirs	3
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-six, le **douze mai à dix neuf heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Date de la convocation : 6 mai 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX, Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Christian THOUET, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Nicolas JAUSELON, Monsieur Patrick MARTINEZ.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Madame Laurence VENNEVIER a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Guylaine THIBAUT a donné pouvoir à Madame Françoise ROUX.

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2026-06-035

7.5.3 – Subventions aux associations

Révision du montant de la subvention à l'Amicale du Personnel

Par délibération en date du 22 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention à l'Amicale du Personnel, fixée à 25 € par enfant du personnel inscrit à l'amicale.

Depuis cette délibération, de nouvelles informations ont été portées à la connaissance de la commune, conduisant à revoir ce montant à la hausse. Il est ainsi proposé de le porter à 30 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Annule et remplace** la délibération du 22 avril 2026 relative à la subvention à l'Amicale du Personnel ;
- **Fixe** la subvention annuelle à l'Amicale du Personnel à **30 € par enfant** du personnel inscrit à l'amicale ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Le Maire,
Gilles THIBAUT

Transmis en Préfecture le	13/05/2026
Reçu en Préfecture le	13/05/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-2026052-2026-06-035-DE	
Publication électronique le	13/05/2026

